11e ANNÉE — NUMÉRO 120

Macti animo estote Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX.)

Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

JEUDI 26 MAI 1881

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	Trois mois	six mois	un an
SUISSE	fr. 6	11	20
FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ETATS-UNIS	» 10	19	36

Rédaction et Expédition
BUREAUX : **10, Grand'Rue, 10, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LE PÈLERINAGE FRIBOURGEOIS

A NOTRE DAME DES ERMITES

Les attaques de certains journaux, qui n'apartiennent pas tous à l'opinion radicale, nous obligent de venger les intentions du Comité des Pèlerinages à Einsiedeln, et de montrer que même au point de vue économique, ce Comité rend au canton de Fribourg des services qu'il est injuste de méconnaître.

On croirait, à entendre certaines attaques, que les pèlerinages des Fribourgeois catholiques à Notre-Dame des Ermites sont une innovation, qui date de quatre ans, et que jusqu'alors la noire statue de la Sainte-Chapelle était inconnue de nos populations. S'il en avait été ainsi, on aurait pu discuter sur l'opportunité d'introduire une nouvelle dévotion. Mais chacun sait depuis combien de temps la dévotion à Notre-Dame des Ermites est chère, non seulement au peuple fribourgeois, mais à tous les catholiques suisses, ainsi qu'aux catholiques de l'Alsace et de l'Allemagne *méridionale*.

Nos pères qui n'avaient point les moyens de locomotion rapide dont nous disposons, prenaient vaillamment le bâton du pèlerin, et se rendaient aux Ermites ou par la vallée de l'Entlebuch, Lucerne, Arth, etc., ou par le Brunig et Beckenried d'où l'on passait en barque le lac des Quatre-Cantons. De longues caravanes de pèlerins parcouraient ce chemin à certaines époques de l'année. On vivait sobrement, on passait la nuit dans les fermes, on priait le chapelet et on s'entretenait de sujets pieux. Il fallait quatre jours pleins pour aller à Einsiedeln, autant pour revenir.

Dès que la Compagnie du Central eut construit les lignes de Berne-Olten et Aarbourg-Lucerne, elle institua, d'entente avec la Compagnie des bâteaux à vapeur du lac de Lucerne, et plus tard, du chemin de fer Lausanne-Singine, ce qu'on a appelé les billets de pèlerins. Au prix de 9 fr. environ, on allait de Fribourg à Brunnen et on en revenait, pourvu qu'on eût le soin de faire appliquer à Einsiedeln sur le billet un timbre qui constatait le pèlerinage. Les billets de pèlerins ne donnaient droit à voyager que par les trains omnibus *ou* mixtes ; les pèlerins n'étaient pas admis dans les trains directs. Le nombre des Fribourgeois qui profitaient de ces billets spéciaux s'élevait, dans les derniers temps, à 1500 ou 2000 annuellement. Depuis l'institution des billets de pèlerinage, il y eut une grande économie de temps, et sinon d'argent, du moins d'usure des habits et de la chaussure. Ce fut un grand progrès très apprécié du public catholique. Les pèlerins devaient cependant faire encore à pied la route de Brunnen à Einsiedeln.

En 1872, fut décrétée la *surveillance de* la Confédération sur les chemins de fer, et un département *ad hoc* fut institué, ayant à sa tête un conseiller fédéral. L'un des premiers actes du nouveau département fédéral des chemins de fer fut la suppression des billets de pèlerins. On les *trouvait* contraires au principe de l'égalité de tous les citoyens, principe inscrit à l'art. 4 de la Constitution de 1848.

Cette suppression porta le plus grand préjudice à la bourse des pèlerins fribourgeois qui, obligés de prendre le billet ordinaire des voyageurs, paient de Fribourg à *Lucerne 7 fr. 10 ; ajoutez 1 fr. 70 pour* le transport a bateau à vapeur de Lucerne à Brunnen, et vous arrivez pour la *simple* course, à peu près au prix de la *double* course par l'ancien billet de pèlerins. Le prix du pèlerinage fut donc doublé. Malgré cela, on continuait à se rendre en grand nombre à Notre-Dame des Ermites. Les meilleures familles maintinrent la coutume pieuse d'envoyer chaque année un de leurs membres implorer sur la maison et sur la parenté la protection maternelle de la Reine des Anges.

De divers côtés on s'était adressé à des membres influents du Pius-Verein, à ceux qu'on est habitué de rencontrer à la tête de toutes les œuvres religieuses, et on leur demandait de trouver une combinaison qui diminuât le prix du pèlerinage devenu trop coûteux pour beaucoup de familles, et le ramenât à peu près au coût de l'ancien et si populaire billet de pèlerins. On pouvait obtenir ce résultat par l'organisation de trains spéciaux, dont l'établissement fut rendu plus facile par l'ouverture en 1877 de la ligne Wædensweil-Einsiedeln. Au mois de juin 1877 eurent lieu les premiers trains de pèlerins. En quelques jours 1900 personnes s'offrirent pour y participer, et depuis lors, chaque année, dès le commencement de la bonne saison, les petites bourses s'adressent au Comité des pèlerinages pour réclamer un train spécial qui concilie le bon marché avec la satisfaction d'un usage pieux héréditaire dans les familles fribourgeoises. Le prix du billet (aller et retour), depuis Fribourg jusqu'à la gare d'Einsiedeln (qui est à quelques pas de l'abbaye), s'élève à 10 fr. 30 ; c'est à peu près le prix du billet de pèlerins, si l'on *tient compte du trajet de Brunnen à Einsiedeln* qui, même fait à pied, occasionnait certaines dépenses directes ou indirectes.

Les deux tiers des pèlerins fribourgeois à Notre-Dame des Ermites profitent des trains spéciaux ; l'autre tiers continue à s'y rendre par les trains ordinaires, soit *parce que* certaines catégories de pèlerins peuvent mieux supporter cette dépense, soit plutôt parce que l'époque choisie pour le pèlerinage collectif ne convient pas à toutes les classes du public. Dès l'année prochaine, ce dernier inconvénient tombera par l'organisation de deux trains à un intervalle *de quatre mois, en mai et en septembre.*

Ce simple exposé des faits démontre que, loin de constituer une dépense pour les pèlerins fribourgeois, l'institution des trains spéciaux leur a permis de réaliser une importante économie, et leur donne la faculté de satisfaire leur dévotion au prix du billet des pèlerins, supprimé par la Confédération.

NOUVELLES SUISSES

Les négociations pour le nouveau traité *de commerce entre l'Allemagne et la Suisse* se sont terminées dimanche soir à Berlin par la conclusion d'un traité dont la durée est fixée à cinq ans.

D'après les renseignements parvenus à notre connaissance, il est semblable au traité actuel, sauf quelques modifications.

La question des produits mi-manufacturés, introduits pour recevoir un complément de façon, a été réglée en ce sens que leur entrée sera soumise dans chaque Etat à la législation du pays, mais qu'ils pourront rentrer librement, une fois façonnés.

Lors de la conclusion définitive du traité, des dispositions seront prises sous une forme quelconque pour la continuation de la convention littéraire. Quant aux marques de fabrique, chaque Etat garantira aux ressortissants de l'autre le même traitement qu'à ses propres citoyens.

HORLOGERIE. — On sait le bruit que firent les fabricants américains à la suite des révélations d'un expert neuchâtelois, M. Favre-Perret, qui avait été envoyé aux Etats-Unis pour faire une sorte d'enquête sur l'horlogerie américaine. On sait également le grand succès des fabricants suisses à l'exposition de Melbourne et la déconvenue de leurs concurrents américains.

Un grand négociant de New-York, Américain de naissance, M. H. Potter, vient de publier, sous sa signature, une petite brochure de même *format* que celle de M. Favre-Perret, dans laquelle il proclame hautement la supériorité de l'horlogerie suisse sur les produits similaires des fabriques américaines de Waltham, Elgin, Springfield et Rochester. Cette publication est destinée à son tour à pénétrer dans tous les pays où sa devancière a été distribuée et elle trouvera les *propagateurs les plus dévoués chez* nos négociants en horlogerie.

Berne

Dans une réunion de députés jurassiens au Grand Conseil, qui s'est tenue vendredi dernier à Berne, on a discuté l'établissement dans le Jura d'un hospice pour les invalides et les jeunes gens vicieux.

Il est démontré que les deux maisons de Thorberg et d'Utzigen sont insuffisantes pour tout le canton. C'est du moins ce qui ressort d'un rapport présenté à la réunion par M. le Dr Schwab, député du Vallon.

En vue de parer aux inconvénients qu'il a signalés, M. Schwab a émis le vœu que l'ancien couvent de Bellelay fût transformé en un établissement du genre de ceux de Thorberg et d'Utzigen.

De leur côté les députés d'Ajoie ont proposé d'aménager dans ce même but l'hospice de Porrentruy.

La discussion qui a été assez longue n'a donné lieu à aucune solution pratique.

Zurich

Le Grand Conseil s'est constitué lundi sous la présidence de M. Ganz, doyen d'âge. Sur les 211 membres dont il est composé, 200 étaient présents. Une seule élection

---

68 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LES

PARIAS DE PARIS

PAR

Raoul de Navery

CHAPITRE Ier

BLANCHE

Quand Sœur Sainte-Croix enleva dans ses bras la pauvre Blanche terrassée, au pied de l'hôtel de Notre-Dame-des-Victoires, par l'impression produite en elle par les paroles de la sainte fille, on eût dit que la mort l'avait soudainement frappée de son aile noire. Pendant le trajet, il fut impossible de la ramener au sentiment de l'existence, et Guillaumette dut aider la religieuse à transporter l'infortunée, de la voiture dans son petit appartement. Barbézius courut chez le docteur Rolland, qui s'empressa d'accourir au chevet de la malade ; et comme le soir où la mère désespérée d'Henri avait été amenée dans la maison de l'empailleur de grenouilles, Alleluia s'assita l'orgue, jouant avec une extrême douceur des improvisations empreintes d'un pénétrant caractère religieux.

La chambre de Blanche présentait un aspect étrange Au chevet du lit se trouvait le médecin, surveillant son retour à la vie comme à la raison ; au pied de la couche, enveloppé de l'ombre grandissante du soir, Sœur Sainte-Croix restait à genoux, à demi cachée dans ses multiples voiles bleus et noirs ; et tout au fond, la silhouette d'Alleluia s'enlevait en blanc sur les ténèbres, tandis que sa chevelure d'or, répandue sur ses frêles épaules, semblait concentrer les derniers rayons du soleil, dont les *clartés subites venaient* de remplacer l'orage et la pluie.

— Ma Sœur, dit le docteur Rolland, c'est grâce à vos paroles, grâce à l'émotion qu'elles ont produite, à l'espoir qu'elles ont fait naître, que s'est déclarée la crise qui peut sauver cette jeune femme. Continuez votre œuvre. Parlez-lui encore. Ses yeux vont s'ouvrir. Que l'entretien commencé au pied de l'autel s'achève dans cette chambre. Que l'espérance renaisse dans ce cœur brisé, au nom de la foi qui opère des miracles, quand la science n'en fait plus !

La religieuse se leva.

— Blanche, dit-elle, chère Blanche, vous dormez. Réveillez-vous, afin de prier avec moi, et de demander au ciel qu'il vous rende votre ange. Qui sait si le Seigneur n'attend pas un acte de confiance et d'abandon pour le remettre dans *vos bras.*

Au même instant, les yeux de Blanche s'ouvrirent, elle joignit ses mains pâles et murmura :

— Vous me l'aviez donné ! Vous me l'avez ôté.

Un soupir profond, déchirant comme un sanglot, l'empêcha de poursuivre.

— Que votre saint nom soit béni ! ajouta Sœur Sainte-Croix.

— Oui que la miséricorde du Seigneur soit bénie ! fit Blanche.

Elle se tourna vers la religieuse.

— Est-ce cela que vous voulez? Est-ce assez d'abandon et de confiance ?

— Pauvre chère éprouvée ! répondit la religieuse ; oui, c'est cela. C est bien ! Dieu entend, la Vierge écoute, et la Vierge dira là-haut à son *fils : « Cette* mère n'a plus d'enfant ! » Et de même que Jésus remplit de vin les outres vides à Cana, de même que voyant pleurer la veuve de Naïm, il lui rendit son fils, le Seigneur vous ramènera votre enfant. Gardez votre âme en paix, même dans la douleur, Blanche. Acceptez la peine de la main divine qui l'a dispensée, c'est le meilleur moyen de l'adoucir.

Blanche se souleva dans son lit.

— Je me soumets, dit-elle, la folie de ma douleur est calmée, je vous vois, je vous reconnais tous ! Autrefois je vous apercevais au travers d'une sorte de brouillard, un nuage se plaçait entre moi et vous. Je vous dois la vie, car vingt fois j'ai dû mourir ! Je vous dois la raison. Est-ce que je m'acquitterai jamais envers vous, ma Sœur ! Est-ce que je pourrai vous exprimer ma reconnaissance, d'une façon assez éloquente, bonne Guillaumette ?

Blanche se souleva et appela :

— Alleluia ! Alleluia !

La jeune aveugle quitta l'instrument et vint d'un pas lent, hésitant et cadencé, vers le lit de la veuve qui l'attira dans ses bras.

— Nous chercherons encore mon fils, dit Blanche, nous le chercherons jusqu'à ce que nous l'ayons trouvé ; mais nos démarches seront plus raisonnées, plus précises.

— Nous serons deux pour cela, madame, ajouta le docteur en s'avançant.

— Nous serons trois, ajouta Sœur Sainte-Croix. Grâce aux dons de mon malheureux frère, j'ai pu fonder ma maison d'orphelins. Chaque jour j'y ramène quelque petit abandonné trouvé dans les rues de Paris. Les uns n'ont jamais connu leur mère ; d'autres furent arrachés à leurs caresses ; les derniers, après avoir suivi un cercueil, n'ont ni toit pour s'abriter, ni sein maternel pour s'y réfugier. J'ouvre les bras et j'offre ma maison. Il n'est guère de jour où je ne rentre en cachant sous mes voiles une pauvre petite créature. Eh bien ! je veux davantage ! Je fouillerai les bouges, les endroits où logent des misérables exploitant l'enfance, je leur arracherai les petits malheureux dont ils font les mendiants, en attendant que la paresse et le vagabondage les poussent au crime. Je lutterai pour la défense des enfants abandonnés, assassinés de tant de façons diverses, dans Paris, cet Hérode des Innocents ! Je descendrai dans les enfers où l'on torture les membres des pauvres petits, où l'on crée des monstres, où l'on fabrique des infirmes. Au nom de *Jésus, enfant banni, persé*cuté, je protégerai ces chers petits êtres. Où vous ne pourriez passer, Blanche, j'entrerai, moi, avec ma robe grise et mon voile bleu. *Si Henri* est votre fils, il m'appartient aussi par le sang. En

reste encore à faire dans le cercle de Wiedikon, attendu que M. Zangger a opté pour le cercle d'Egg.

M. le conseiller national Pfenninger (démocrate), précédemment premier vice-président, a été élu président par 172 voix sur 200 votants.

M. le professeur Schneider a été nommé premier vice-président par 176 voix et M. le colonel Meister second vice-président par 120 voix. Dans cette dernière élection, M. Forrer (démocrate) a obtenu 76 voix.

L'ancien Grand Conseil comptait 185 membres, sur lesquels 29 n'ont pas été réélus ; le Grand Conseil actuel compte 55 nouveaux députés.

Saint-Gall

Dimanche prochain, Sa Grandeur Monseigneur Greith, évêque de St-Gall, célébrera le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Les catholiques saint-gallois se préparent à donner à cette fête un caractère imposant. Leurs Grandeurs les évêques de Bâle, Coire, Lausanne, Rottenbourg (Allemagne), et les abbés mitrés d'Einsiedeln et de Mehrerau assisteront à la cérémonie. Monseigneur Cosandey prononcera le sermon de circonstance.

***

Vendredi dernier une colonne de grêle s'est abattue sur le Rheinthal et a entièrement dévasté les environs d'Altsætten, Luchingen, Marbach, Balgach et Berneck.

Les dégats sont incalculables et la population est dans la désolation, disent la *Gazette de St Gall* et l'*Ostschweiz*.

Argovie

Plus de deux mille enfants argoviens se sont rendus dans le canton de Zoug, la semaine dernière, pour recevoir le sacrement de Confirmation des mains de S. G. Mgr Lachat. On sait que la tolérance radicale ne permet pas aux catholiques d'Argovie de faire confirmer leurs enfants dans leur canton.

Valais

Vendredi, 20 mai, un nombreux convoi accompagnait à sa dernière demeure le cercueil d'un homme illustre, du regretté M. Charles Stockalper, ancien officier au service de Naples

Le cortège était superbe, tant par le nombre que par la distinction : c'était une réunion de personnages choisis qui venaient des deux limites du haut et du bas Valais rendre un éclatant hommage à la vertu personnifiée en celui qu'on pleurait. Une foule de gens du peuple étaient aussi venus se ranger pieusement dans le cortège et remplir ensuite les bancs de l'église paroissiale.

Chacun sentait qu'il venait de faire une perte immense ; c'était dans tous les cœurs un déchirement comme celui de quelque fibre qui se brise !

Quelque temps avant le départ les nombreux amis du défunt allaient tour à tour bénir son cercueil exposé à l'entrée de sa maison. A 9 heures, arrive la procession des confrères du Saint-Sacrement suivie de Sa Grandeur Mgr de Bethléem et de deux sous-diacres. En même temps, la musique mortuaire se range, précédée des enfants des écoles primaires. On se met en marche à ses *sons lugubres, dont chaque note semblait* plutôt un gémissement ou un cri de détresse.

Venaient ensuite l'orphelinat de Vérolliez qui avait à pleurer un bienfaiteur précieux et dévoué ; puis la Confrérie du Saint-Sacrement, chantant, alternativement avec le clergé, les versets du *Miserere*.

Autour du cercueil, formaient sa garde d'honneur Messieurs les anciens officiers de Naples que des souvenirs bien chers reportaient à quelque vingt ans en arrière, pour leur montrer ce brillant officier, plein de bravoure et de courage, s'élançant des premiers au feu, et méritant, par ses vertus militaires, l'estime et les sympathies de ses chefs, comme la vénération des soldats qu'il commandait. Ils le considéraient, couché paisiblement, goûtant les douceurs du sommeil du juste ; et, en eux-mêmes, ils se disaient : Qu'une telle mort est désirable ! glorieuse, plus méritoire sans doute que celle qu'il aurait pu trouver en cueillant des lauriers sur les champs de bataille.

La famille et les parents du défunt, abi*més dans la plus amère douleur, suivaient* lentement : des frères, des fils, vrais modèles de piété filiale, dont la seule vue, en ce pénible moment, suffisait pour arracher des larmes ; puis les amis, et la plus grande partie de la population de Saint Maurice et des environs.

On traverse la Grand'Rue qui avait revêtu un aspect de deuil : elle était déserte ; les magasins fermés, le silence des ateliers, tout disait que chacun prenait part à la douleur générale.

Passant près d'un parterre, quelques lilas venaient s'effeuiller jusqu'au milieu des rangs ; ces fleurs, par leur parfum, invitaient à la prière ; ne venaient-elles point, en le saluant, embaumer le corps d'un saint à son dernier passage sous leur ombrage ? — Bientôt, on arrive au cimetière que l'on traverse pour entrer à l'église paroissiale. Une messe solennelle fut exécutée par Messieurs les élèves du collège de St-Maurice, pendant que des messes basses se célébraient à tous les autels latéraux. L'église était remplie ; on remarquait surtout la foule extraordinaire d'hommes qui se pressait à l'offrande. Tous disaient, par leur présence, à cette heure, qu'ils venaient faire leurs adieux, soit à un ami, soit à un bienfaiteur, soit à un citoyen qui avait fait l'honneur de son pays aussi bien que le bonheur de son entourage.

En contemplant ce concours immense, en voyant là représentées toutes les classes de la société, une pensée consolante a fait dire à une personne de qualité cette parole remarquable :

« Un peuple qui sait ainsi rendre hommage à la vertu est encore capable de quelque chose. »

Bien des réflexions utiles ont été faites au moment où toutes les mains se sont levées, une à une, pour bénir cette tombe chérie pendant que la musique prolongeait ses sons, déchirants comme les sentiments qu'ils exprimaient.

Cette cérémonie laissera des souvenirs ineffaçables dans les cœurs de ceux qui y ont pris part ; puisse la mémoire d'un homme de bien inspirer à beaucop d'autres cette fermeté de foi et cette noblesse de sentiments qui caractérisaient notre bien-aimé défunt !

Genève

On écrit de Stockholm à la *Voce della Verità* :

« *Stockholm, 10 mai.*

« .....Mgr Mermillod est parti hier de Stockholm. Sa parole élégante, persuasive, éloquente, a fait l'admiration des protestants eux mêmes, qui sont toujours allés l'entendre en grand nombre. Le sujet de sa dernière conférence était celui ci : *Jésus-Christ a-t-il fondé une Eglise unique, ou une Eglise partagée en plusieurs sectes ?* Jamais, je crois, l'illustre évêque n'a parlé avec autant d'autorité et de douceur qu'il en a montré dans cette circonstance. Il a développé son sujet avec des vues larges et profondes. Il était pénétré d'une vive émotion ; il semblait que les pensées se pressaient dans son esprit, et que sa parole, quoique prompte et facile, ne pouvait suffire à les exprimer.

« Il a paru sublime quand il a démontré l'*unité de l'Eglise* fondée par Jésus-Christ et comment cette Eglise une est l'Eglise catholique. — Il a été émouvant quand il a montré comment cette divine unité a été rompue au seizième siècle. Bien des yeux, à ce moment, se sont voilés de larmes.

« *Plaise à Dieu* que ces larmes soient venues de cœurs convertis ! Je ne puis dire quels fruits spirituels a recueillis ici le pieux évêque ; mais je sais qu'il a posé et résolu des problèmes tels qu'ils ont fortement ébranlé les esprits et les ont excités à chercher la vérité ; je sais que ses paroles ont été une semence qui, fécondée de Dieu, germera splendidement. Et comment puis-je en juger ainsi ? Par les marques sincères de sympathie et de respect que les dissidents eux-mêmes ont données au vénérable prélat et par le très grand intérêt qu'ils ont pris à l'entendre.

« Je vous signalerai deux anecdotes. Après la conférence sur l'Eglise, un ministre protestant s'est levé dans l'auditoire pour exprimer publiquement ses félicitations. — Un vieil officier de marine est allé trouver Sa Grandeur pour lui montrer quelques notes recueillies par une de ses filles sur cette conférence, en exprimant pour lui-même le regret que sa vieillesse ne lui permette pas de retenir dans sa mémoire toutes les belles et utiles choses qu'il avait entendu prêcher.

« Je ne dis rien des nombreuses visites que faisaient continuellement à Sa Grandeur des professeurs, des ministres protestants, pour lui demander des éclaircissements, des lumières et des explications. — Mes espérances ne sont-elles donc pas fondées ?

« Je termine en vous disant que, ce matin, en partant pour Upsal, l'illustre prélat a été, à la gare, l'objet d'une véritable ovation de la part d'une foule de personnes appartenant à divers cultes. »

***

Le Grand Conseil a rejeté sans discussion, la proposition de M. Gust. Pictet, pour l'élection des députés aux Etats par le peuple. Selon toute apparence, il en sera de même d'une autre proposition du même député. M. Pictet propose en premier lieu de réduire de 3500 à 3000, le chiffre de signatures nécessaire pour qu'une loi ou un arrêté législatif soit soumis au peuple ; il s'agit ainsi de faciliter l'exercice du droit de referendum. En second lieu, il propose que le referendum puisse s'exercer sur toute dépense nouvelle, inscrite au budget et non établie par une loi.

Enfin, M. Pictet demande que le referendum s'étende du domaine cantonal au domaine municipal et que les électeurs communaux puissent être appelés à se prononcer sur l'établissement d'un nouvel impôt, sur un emprunt, ou sur une dépense nouvelle dépassant un certain chiffre. La proposition de M. Pictet n'est autre chose qu'un développement de l'institution du referendum adopté par la précédente législature et ratifiée par le peuple. Mais comme on le sait, plusieurs des principaux « leaders » du parti radical-libéral n'ont jamais éprouvé qu'un assez médiocre enthousiasme pour le referendum ; aussi paraissent-ils peu disposés à donner de nouveaux développements à cette institution qui est pourtant conforme en tous points aux principes démocratiques. Il est donc plus que probable que la proposition de M. Pictet sera rejetée par le Grand Conseil actuel, mais il est également à supposer qu'elle obtiendra gain de cause dans un Grand Conseil futur. En effet, la tendance dominante est évidemment l'extension graduelle des droits populaires et la preuve la plus palpable de ce fait, c'est l'imposante majorité qui a accepté le referendum en 1879.

***

On lit dans la *Nouvelle Gazette de Zurich*, N° 140 du 21 mai, la correspondance suivante de Genève :

« Au sujet de la falsification des monnaies dont je vous parlais hier, j'apprends encore que cette affaire se présente comme très scabreuse et qu'elle va porter un grand dommage à la bonne réputation de notre industrie genevoise. Il paraît maintenant établi que la production de monnaies orientales et antiques falsifiées a été pratiquée depuis quinze ans environ. Les monnaies antiques, romaines et grecques ont dû probablement être expédiées à divers antiquaires italiens. Les égyptiennes, tunisiennes, etc., étaient destinées primitivement aux bijoutiers, qui en préparaient des colliers, des bracelets et d'autres parures. Comme ces objets d'argent étaient à 500 millièmes et ceux d'or à trois karats, cela donna la tentation aux commerçants étrangers de mettre ces pièces en circulation comme monnaie courante ; c'est ce qui est arrivé, et depuis quelques années, des commandes nombreuses furent faites à Genève

« En outre, quelques fabricants ont frappé des monnaies pontificales de 2 et 5 fr. ; tout l'outillage de cette frappe a été saisi par la police....

« Cet événement produit naturellement une grande impression. C'est une nouvelle preuve du degré où notre industrie est moralement tombée. Depuis six ans, les affaires de la fabrique sont devenues très mauvaises, de sorte que plusieurs ont dû recourir à des moyens désespérés pour maintenir leurs établissements. Il y a là un symptôme de la profonde démoralisation qui a pénétré même dans la grande bourgeoisie, et il faut chercher l'origine de ce dévergondage dans le besoin effréné du grand confortable et des jouissances de la vie. Cela date de cinquante ans, alors que tout le monde jouissait d'un certain bien être.

« Quand les autorités sont indifférentes et négligentes en face des agissements honteux de fonctionnaires, quand des gens qui ont compromis Genève et le nom suisse par des tromperies monstrueuses sont de nouveau appelés par le peuple aux plus hautes fonctions, alors on peut conclure que la morale publique, comme la morale individuelle, ne sont pas en bon état. »

---

me dévouant pour lui, il me semble accomplir la dernière volonté de mon frère !

Blanche serra dans les siennes les mains de la religieuse.

— Vous m'avez rendu la force, dit-elle, je serai digne de vous.

— Mes soins ne vous sont plus nécessaires, reprit le docteur Rolland ; je me rends près d'une autre malade. Vous l'aimeriez, elle vous ressemble, le coup qui vous a frappée l'atteignit elle-même, il y a quatre ans.

— Un enfant perdu.

— Un enfant volé. Et la comtesse de Sezanne se meurt lentement de sa douleur. Le désespoir causa l'anémie, et j'épuise pour la combattre les suprêmes ressources de mon art.

— Pauvre femme, dit Blanche, je prierai pour elle.

Une demi-heure après, il ne restait plus dans la chambre que Blanche, Guillaumette et Alleluia.

La malade voulut se lever. Elle était à peine installée dans un grand fauteuil, quand Fabienne et Jean Marigné parurent.

Depuis le jour où la jeune fille se fiança publiquement à Urbain Kerdren, la jeune veuve se prit d'une amitie instinctive pour la vaillante créature. Aussi, dès qu'elle l'aperçut, elle lui tendit les bras, et pendant longtemps elle la serra sur sa poitrine.

La première émotion passée, le calme rétabli entre ces êtres liés par de grandes douleurs et des dévouements si héroïques, Jean dit d'une voix grave, en s'adressant à la mère d'Henri :

— Vous ne savez rien de ce qui s'est passé durant la maladie qui fut pour vous comme un long sommeil. Cependant vous n'ignorez point que M. Monier est mort.

— D'une mort terrible ! dit Blanche, en frissonnant.

— Votre oncle a fait un testament.

— Si j'avais voulu lui confier Henri, mon enfant aurait eu quarante millions. Je refusai, et M. Monier nous laissa pauvres.

— La perte de votre enfant lui causa un profond chagrin. Il s'accusa d'injustice envers vous, et dans un moment où il écoutait sa conscience plus que ses rancunes, il vous légua une rente viagère de trente mille francs.

— C'est trop ! c'est beaucoup trop ! dit Blanche.

— Non, répondit Jean Marigné, qui vous dit que la recherche d'Henri ne sera pas dispendieuse.

— Vous avez raison, d'ailleurs je soulagerai les pauvres mères, répliqua Blanche, que la mémoire de mon oncle soit bénie.

— Vous êtes guérie, presque riche, il faut vous entourer de confort, vous installer d'une façon convenable.

— Mais, je suis bien ici.

— Vous y manquez de tout, hors d'amitié et de soins.

— On m'aime, murmura Blanche, sans Guillaumette, sans Alleluia, je serais morte.

— Oh ! madame, dit Guillaumette, vous exagérez mes services.

— Vous n'exagérez pas l'affection, du moins, s'écria Alleluia, car Dieu sait combien je vous aime.

— Je ne vous quitterai jamais, Guillaumette, je ne me séparerai jamais de toi, Alleluia.

Fabienne prit les mains de Blanche.

— Tout peut s'arranger dans ce sens, chère madame, le logement de Guillaumette est trop exigu, louez un bel appartement, meublez le, sans luxe, mais avec goût, puis amenez-y Guillaumette et Alleluia.

Le visage de la jeune femme rayonna.

— C'est cela, oui, c'est cela, fit-elle, et de cette façon j'accepte de quitter ce logis. M. Marigné cherchera ce qu'il nous faut, et nous nous installerons en famille.

Alleluia s'arracha des bras de Blanche et se leva toute droite.

— Non ! dit-elle, avec une sorte de terreur, non, je ne veux pas !

— Et pourquoi, chère enfant ? demanda Fabienne.

— C'est dans cette maison que j'ai grandi. C'est ici que je me suis sentie heureuse, au milieu de la pauvreté et de la nuit qui m'environne. M'en aller de cette demeure, ce serait m'expatrier, moi, pauvre aveugle ! J'y resterai, j'y vivrai, j'y veux mourir. La voix d'Alleluia montait ; son teint, d'ordinaire d'une blancheur de cire, s'était avivé de couleurs roses ; elle tremblait d'émotion, et sa voix prenait des notes émues jusqu'à la douleur.

— Guillaumette, dit Jean Marigné, parlez raison à votre fille. Sa jeunesse s'étiole dans ces pauvres chambres. On choisira un appartement situé au midi, avec un grand balcon. Elle aura de l'air et des fleurs. Sa santé s'affermira dans un autre milieu.

L'aveugle ne semblait plus entendre les paroles qui s'échangeaient autour d'elle, elle prêtait l'oreille à un bruit lointain.

Quelqu'un montait l'escalier.

Une sorte de sourire erra sur les lèvres d'Alleluia, on eût dit que pour la lutte qu'elle avait à soutenir elle ne se trouverait bientôt plus seule.

— Non ! je ne veux pas ! répéta-t-elle.

Puis, se tournant vers la porte, qui venait de s'ouvrir :

— N'est-ce pas, mon grand ami, que je vous manquerais, si je m'en allais d'ici ?

— Qui parle de vous emmener, Alleluia ? demanda Barbézius, en s'avançant dans la chambre.

— Blanche, Fabienne, M. Marigné, eux tous.

— Je voudrais partager avec elle ma nouvelle aisance, dit la jeune veuve.

— On est heureux où l'on aime et où l'on a souffert, madame, répondit Barbézius. Qui vous prouve que cette enfant ne tient pas à ces murailles ? Qu'a-t-elle besoin d'un appartement plus vaste, il lui serait plus difficile de s'y mouvoir. Qu'importe que vous le rendiez plus somptueux, aucune des merveilles du luxe que vous y rassemblerez n'égaiera sa vue. Son atmosphère à elle c'est l'amitié qui la protége, et peut-être un palais ne remplacerait-il jamais l'humble logis où fleurirent ses seize ans, non comme les fleurs orgueilleuses qui s'épanouissent en plein soleil, mais semblables aux corolles délicates qui s'entr'ouvrent aux pâles clartés des étoiles !

(A suivre.)

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

Paris, 23 mai.

Tous les esprits politiques sont préoccupés par le bruit de dissolution anticipée de la Chambre, incapable de mener à bonne fin *tout travail sérieux, dénuée* d'autorité et de prestige moral. Dans l'entourage opportuniste, on dit tout haut que M. Gambetta, dès aujourd'hui maître du terrain électoral, est tout prêt à entamer la lutte, si le président de la République se décide à avancer la dissolution. Le plan, les comités, les listes de l'opportunisme sont arrêtés. Peu de réformes y seront faites, à part l'adjonction éventuelle de quelques « convertis », ces « hautes intelligences de tous les partis » que M. Gambetta rêve de rattacher à sa fortune.

On est si fier, au Palais-Bourbon, du triomphe du « maître », que l'opposition de la presse indépendante est simplement dédaignée, alors qu'il y a huit jours à peine, *elle était redoutée et dénoncée* avec une rare violence, par les mêmes hommes.

L'organisation des comités intransigeants fait hausser les épaules aux vainqueurs du scrutin d'arrondissement. La Chambre peut *épuiser son mandat jusqu'au bout*, disent-ils; nous avons le pays en nos mains et deux, trois mois d'attente ne feront que consolider notre puissance en diminuant encore le prestige — si prestige il y a — de *la Chambre d'arrondissement*.

Le moniteur du Palais-Bourbon va jusqu'à comparer son « dieu » à l'astre du jour chanté par le poète. Car, on ne nous fera pas admettre que c'est la France qui, « *poursuivant sa carrière* », *a versé l'autre* jour et verse encore « des torrents de lumière sur ses obscurs blasphémateurs » ?...

On suppose que M. Spuller a été l'écho de la pensée du Palais-Bourbon dans le discours qu'il a prononcé au sein de son bureau, lors de la nomination des commissaires du projet sur la préfecture de police.

Il est à remarquer que M. Spuller a déclaré le projet tout à fait *insuffisant* et exprimé l'avis que l'organisation de la préfecture devait être *entièrement remaniée*.

Est-ce qu'il y aurait réellement sous jeu l'idée d'un ministère de la police ?

Dans l'entourage de M. Dufaure, on se montre persuadé que M. V. Lefranc, le nouveau sénateur inamovible, votera avec les libéraux dans toutes les questions essentielles. C'est peut-être son intention; mais comme l'ancien ministre de M. Thiers est le plus faible et le plus malléable des hommes, la gauche radicale a toutes raisons d'espérer qu'il votera... comme elle voudra.

On est convaincu que la récente arrivée du prince de Galles *a pour but principal* le règlement du traité de commerce entre les cabinets de Londres et de Paris.

L'entrevue du prince avec le chef de l'Etat n'a été, en effet, que la conclusion d'une série de conférences avec plusieurs membres du ministère et du gouvernement occulte. Vous avez vu par les *débats* du Parlement britannique que les difficultés pour la conclusion des traités de commerce sont considérables. Or, en hommes d'Etat pratiques, nos voisins ont pensé que la situation diplomatique du gouvernement français *offrait* une belle occasion d'obtenir des concessions importantes.

Les conversations de la Bourse roulent sur l'article du *Voltaire*, relatif à M. Barthélemy Saint-Hilaire, *et sur l'éventualité* prochaine de la conversion. Les valeurs sont fermes, surtout le Crédit foncier et le Crédit général français, mais le 5 0/0 est en baisse sensible. On s'occupe de l'émission de la Compagnie auxiliaire des chemins de fer, la souscription publique s'est ouverte aujourd'hui.

AUTRICHE-HONGRIE

La Chambre des députés a adopté en troisième lecture, dans la séance du 20 mai, la loi de finance pour 1881. Elle a adopté le projet de loi concernant l'usure tel qu'il a été voté par la Chambre des seigneurs, et a renvoyé à une Commission la proposition de M. de Hohenwart concernant la vérification des pouvoirs des membres de la Chambre des députés par cette même Chambre.

Au cours de la discussion de cette dernière proposition, M. Herbst a déclaré que tout empiètement sur les droits du tribunal de l'empire serait une violation de la Constitution.

La gauche a *protesté contre* la discussion de la proposition et contre le résultat que pourrait avoir cette discussion. Les membres de la gauche *ont ensuite quitté la salle* des séances. Un député a déclaré, au nom des Ruthènes, qu'il adhérait à la déclaration de M. Herbst et a également quitté la salle des séances.

La conférence roumaine à Hermanstadt à arrêté un programme national dont voici les principaux points: 1. Viser au rétablissement de l'autonomie pour la Transylvanie. 2. La langue roumaine doit être introduite par une loi dans toutes les contrées habitées par des Roumains, dans l'administration et la justice. 3. Dans les districts roumains, il importe de nommer des employés roumains ou familiarisés du moins avec la langue et les coutumes roumaines. 4. Obtenir la révision de la loi hongroise sur les nationalités en faveur de celles-ci. 5. Il est du devoir national de lutter pour obtenir et maintenir l'autonomie de l'église et de l'école, et il est urgent de viser à des subventions par le trésor, proportionnellement aux sacrifices imposés au pays par l'Etat, pour les établissements d'instruction publique. 6. La lutte contre toute tendance de magyarisation est un devoir national. 7. Il y a lieu d'introduire le suffrage universel ou du moins d'accorder le droit électoral à tout citoyen payant un impôt direct. 8. La question du dualisme ne figurant pas à l'ordre du jour, le parti national se réserve d'exprimer, en temps *opportun, son avis à cet* égard. 9. Viser à la réforme de l'administration financière et à l'allègement des charges publiques actuellement insupportables.

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne a *publié, récemment, le testament du général* Benedek, daté du 13 juin 1873. Voici cette pièce curieuse à plus d'un titre :

« J'ai derrière moi une carrière militaire longue, pénible et mouvementée; néanmoins *c'est avec calme et avec une parfaite tran*quillité d'esprit que je dépose ici mes dernières volontés. Je n'ai jamais essayé de gagner de l'argent; je n'ai jamais eu non plus l'art d'économiser et, si je ne laisse pas *de dettes*, c'est grâce à ma femme, qui est venue à mon aide largement au moyen de son dernier gain d'un gros lot turc. J'ai toujours été un bon et fidèle soldat, esclave de mon devoir, et je suis un chrétien, sinon démonstratif, du moins humble et sincère. J'envisage ma fin la conscience en repos, et je déclare ici expressément que je ne laisse ni *Mémoires* ni biographie quelconque. Je n'ai non plus remis à personne des notes pour écrire sur les événements militaires auxquels j'ai pris part. J'ai brûlé tous les papiers relatifs à la campagne de 1866, sur le commandement de l'armée du Nord, commandement qui m'a été *imposé* par voie d'appel à ma fidélité de sujet et de soldat.

« Le 18 novembre 1866, j'ai promis par écrit au commandant général de l'armée, à cette époque l'archiduc Albert, de garder à *jamais le silence et d'emporter mes réflexions* avec moi dans la tombe. Cette promesse a peut-être été faite trop légèrement, peut-être même... mais elle a été justement le trait le plus accentué de mon caractère de soldat. Que le gouvernement autrichien, ayant cette promesse entre ses mains, et se fiant à ma loyauté, ait fait publier dans la *Gazette*, le 9 ou 10 décembre 1866, ce singulier article sur moi, où l'on est allé jusqu'à me refuser tout mon passé, que cet inqualifiable article officiel ait été minuté *dans la chancellerie présidentielle* de l'état-major par le feld maréchal lieutenant John, corrigé et complété par (suit un nom propre), et qu'enfin il ait été lancé dans le public dans sa forme tout exceptionnelle par *ordre exprès* du gouvernement, cela dépasse mes idées de droit, de justice et de convenance. Je l'ai subi silencieusement et depuis sept ans je supporte ma dure et triste destinée avec philosophie et abnégation.

« Je me félicite, malgré cela, de n'avoir jamais gardé de ressentiment contre qui que ce soit. J'en ai fini avec moi-même et avec le monde, je suis en pleine paix avec moi-même, mais j'y ai perdu toutes mes poétiques *illusions de soldat*.

RUSSIE

Le *Golos* publie une note, sans doute officieuse, qui est ainsi conçue :

« Nous sommes à même d'annoncer que LL.MM. l'empereur et l'impératrice, ainsi que leurs augustes enfants, depuis leur arrivée à Gatchina et jusqu'à présent, *font* chaque *jour de longues promenades* dans le parc du palais de Gatchina.

« Toutes les informations de journaux étrangers disant que Leurs Majesté ne quitteraient pas leurs appartements et que la *santé de l'impératrice se serait altérée à Gat*china, sont fausses et constituent de ces mensonges dont les correspondants de certains journaux étrangers se montrent si prodigues. »

TUNISIE

Tunis, 23 mai.

Le bey a mis à la retraite le général Baccouche, ministre des affaires étrangères.

Tunis, 23 mai.

Les relations de M. Roustan et du gouvernement tunisien sont excellentes. L'accord est complet.

Depuis l'occupation de Béja, la plupart des tribus encore insoumises, et même quelques tribus kroumirs, ont fait leur soumission. On croit que la soumission sera complète dans le courant de la semaine.

Tunis, 23 mai.

Le bey a révoqué le général Benaïed, membre du conseil supérieur des ministres.

M. Roustan a fait prévenir les Juifs de rouvrir leurs boutiques sous peine d'emprisonnement.

La colonne Logerot a quitté Bejà, se dirigeant vers le Nord-Ouest au devant de la colonne Delebecque.

La colonne était précédée par un goum tunisien de cinquante cavaliers, commandés par un officier supérieur tunisien.

ALGÉRIE

On continue à commenter vivement les arrestations d'indigènes qui viennent d'être *opérées dans la province* de Constantine.

Mohamed-Bercouchi, adjoint indigène du maire de Bône; Mohamed-el-Fessi, caïd de Bône; Cheik-Saïd, maître de la Fourrière arabe; le caïd de Mondovi; le caïd de Guelma; *les trois cadis de Constantine et divers au*tres cadis de l'intérieur ont été arrêtés et conduits séparément à Constantine.

Depuis longtemps, le consulat de France à Tunis croit tenir le fil d'une conspiration ourdie par les agitateurs algériens, à l'instigation d'un agent du gouvernement de la Régence, dans le but de préparer en Algérie un soulèvement général de la population indigène.

L'insurrection des Ouled-Sidi-Cheik, dont la province d'Oran est en ce moment le théâtre, serait un *épisode de ce mouvement*, avorté sur d'autres points.

Des individus exerçant à Tunis des fonctions religieuses s'étaient mis en relations suivies avec certains indigènes algériens connus pour leur haine contre la France et leur fanatisme religieux.

De nombreuses correspondances étaient échangées et des réunions auraient été tenues sur divers points de l'Algérie, et particulièrement à Bône.

AMÉRIQUE

Sous ce titre : *Fusillade de femmes*, nous lisons dans le journal *El Zipa*, de Bogota, le récit d'un crime abominable commis par les libéraux de Colombie :

« Les habitants de Santa Rosa se préparaient à recevoir aussi solennellement que possible S. G. Mgr Gonzalez, évêque du diocèse. Mgr Gonzalez avait voulu par prudence entrer *incognito*, afin d'éviter tout prétexte d'hostilité de la part des libéraux.

Cependant, les fidèles eurent connaissance de l'heure à laquelle le *pasteur devait en*trer dans la ville; ils se réunirent un certain nombre (la plupart étaient des dames) pour lui faire une réception digne de lui. Le balcon du docteur Venancio Berrio se remplit de dames en toilettes de cérémonie.

Le jeune Fabien Jimenez prit la parole sur le balcon et félicita l'évêque de son retour dans le diocèse. Or, l'orateur ayant dit dans son discours que le prélat avait été expatrié par les « tyrans », Messieurs les libéraux, qui avaient sur la place une troupe armée et ivre comme d'habitude, s'indignèrent et commencèrent à pousser des cris de mort.

Non content de ces menaces, le maire ordonna de faire feu sur le balcon. La troupe obéit et fit une décharge. Toutes les dames tombèrent : l'une d'elles était morte; une balle lui avait transpercé le cœur : c'était une demoiselle, fille de Don Claudio Roldan; deux autres dames furent blessées.

On informa le gouvernement du crime qui venait d'être commis, et l'on réclama contre un *forfait* pareil. Le gouvernement *répondit* que « c'était là, *en somme*, un fait politique et non pas un crime ».

Monseigneur l'évêque fut obligé de quitter la ville.

L'émotion des habitants de l'Etat Antio*quie est arrivée au point qu'on demande en* public, au gouvernement, de faire de cette partie de la république un territoire à part, gouverné *militairement* par un agent du président de la confédération.

En somme, l'Etat d'Antioquie renoncerait à son autonomie pour sortir de l'oppression *où le tiennent depuis longtemps les* gouvernements *soi-disant libéraux*.

Quel exemple éloquent de la folie des institutions révolutionnaires et républicaines, que ces pauvres républiques américaines qui s'épuisent et meurent dans l'irréligion *et l'anarchie !* »

CHILI

Voici, d'après le *Clairon* de Paris, les conditions de paix que le Chili impose au Pérou et dont le cabinet de Santiago *est décidé a ne rien retrancher :*

1° Cession d'Antofogasta, de Tarapaca et de Tacna : 2° paiement d'une indemnité comprenant tous les frais de la guerre, le prix des vaisseaux coulés à fond, le dédommagement des Chiliens expulsés, etc. dont le *quantum* sera déterminé par une Commission spéciale; 3° occupation des forts péruviens par 10,000 Chiliens jusqu'à l'acquittement intégral des contributions; 4° défense au Pérou de fortifier ses places, d'ici à 50 ans, et d'organiser sa marine d'ici à 40 ans; 5° obligation de n'extraire du guano que pour le compte du gouvernement chilien, lequel répartira les bénéfices par moitié, après avoir prélevé les frais d'extraction et désintéressé les créanciers du Pérou

CANTON DE FRIBOURG

M. Schaller, président du conseil d'Etat, a *adressé la lettre suivante à la Rédaction du Chroniqueur :*

« Monsieur le Rédacteur,

« Votre article de fond de ce jour attribue en grande partie l'inactivité trop persistante du Grand Conseil durant la première semaine de la session, à l'absence de 4 membres du conseil d'Etat qui se trouvaient en ce moment-là aux Chambres fédérales. J'ai l'honneur de vous faire observer que 3 membres de ce corps seulement siègent à Berne : MM. Menoud, Techtermann et le soussigné. Les deux derniers de ces membres n'avaient aucun projet de loi à défendre, aucune Commission à présider durant cette session. Leur absence de 3 jours ne pouvait donc nullement retarder la marche du Grand Conseil, et plusieurs tractanda pouvaient fort bien être discutés malgré leur absence. La maladie d'un 4me membre du conseil d'Etat vous aura sans doute induit en erreur.

« Veuillez agréer l'assurance de ma parfaite considération.

H. SCHALLER, *conseiller d'Etat.*

« Fribourg, le 20 mai 1881. »

Concert à Tivoli de la musique de Landwehr, jeudi le 24 mai, à 4 heures.

Un ouvrier-menuisier, neuchâtelois d'origine, qui travaillait depuis quelque temps à l'ancien hôtel Zæhringen, se présenta le samedi 14 mai, assez tard dans la soirée, à la pinte qui est au rez-de-chaussée, demandant à pénétrer à l'intérieur pour reprendre quelque objet qu'il avait oublié.

Le pintier laissa entrer l'ouvrier et ne s'inquiéta pas de sa sortie. Le lendemain matin, il constata la disparition d'une certaine quantité de liquides, en eaux-de-vie et liqueurs, d'une valeur d'une vingtaine de francs. L'ouvrier ne reparut pas et on crut que, le vol accompli, il avait jugé bon de changer d'air.

Or, hier, dans l'après-midi, on a retrouvé *par hasard cet individu pendu dans les ga*letas de la maison. Avant d'exécuter cette funeste résolution, il avait absorbé la plus grande partie des liquides enlevés. La mort remontant à une dizaine de jours, on conçoit que le cadavre était dans un état de décomposition avancée.

Les personnes qui ont pris part au dernier pèlerinage seront heureuses d'apprendre que la quête organisée dans les deux trains au retour d'Einsiedeln a produit la belle somme de 325 fr. 10 cent.

L'année dernière, on avait recueilli avec les dons subséquents : 221 fr. 50.

Total de la recette : 546 fr. 60.

La *bannière*, qui est très riche comme on sait, a coûté 650 fr., plus 20 fr. de frais de port.

Total de la dépense : 670 fr.

Il reste donc à trouver un solde de 123 francs 40 pour couvrir complètement la somme consacrée à l'achat de la bannière.

Le Comité du pèlerinage fait appel à la charité des personnes qui *voudront bien* ajouter leur obole à celle *des pèlerins. Le président du Comité souscrit lui-même pour 100 fr.*

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

—

Le roi de Suède, Oscar II, racontait dernièrement à un de ses chambellans un charmant épisode de ses voyages, que nous reproduisons d'après la *Gazette de Cologne:*

En 1862, alors qu'il n'était que prince Oscar de Suède, il se trouvait, comme simple passager, sur un paquebot partant de Marseille, lorsque le capitaine lui adressa la parole en ces termes:

— Si je ne me trompe, monsieur, je vous ai vu hier à Marseille portant un costume tout chamarré d'or.

— Cela se pourrait bien, dit le prince, j'avais quelques visites urgentes à faire.

— Mais dites-moi, reprit le capitaine, que signifie cet uniforme que je ne connais pas?

— C'était un uniforme d'amiral.

— Alors, vous êtes donc amiral?

— J'ai cet honneur.

— Mais comment cela peut-il se faire? Pour autant que je sache, il faut de longues études et beaucoup d'expérience pour le devenir. Or, vous me faites l'effet d'avoir à peine trente ans; on n'a jamais vu d'amiral si jeune.

— Oui, mais, voyez-vous, je dois cette position moins à mon expérience qu'à ma naissance, ou, si vous le préférez, à mon nom.

— A votre nom? Il faut qu'il soit original pour que d'un si jeune homme on ait pu faire un amiral.

— Evidemment!

— Et quel est-il, sans indiscrétion?

— Mon nom est Oscar-Frédéric Bernadotte.

— Hum, alors, vous avez probablement des parents en France?

— Je le crois, mais je ne les connais pas.

— Dans ce cas, je puis vous faire faire immédiatement la connaissance de l'un d'entre eux. Et se dirigeant vers la machine à vapeur, le capitaine cria: Bernadotte, venez donc, si vous avez le temps.

Peu d'instants après parut un superbe gaillard en blouse, la figure et les mains noires de charbon, que le capitaine présenta au prince comme étant son machiniste. Le future souverain lui tendit la main et lui demanda s'il était apparenté à feu le maréchal Bernadotte.

— Certainement, répondit le machiniste, c'était un cousin de mon aïeul.

— Alors, nous sommes cousins: c'était mon grand-père, à moi.

— Mais le maréchal est devenu roi de Suède! Vous êtes donc...

— Prince de Suède, certainement.

Aussitôt, le machiniste sauta au coup de son royal cousin et l'embrassa avec effusion, en s'écriant:

— J'ai toujours rêvé de faire la connaissance d'un de mes parents de Suède, et je suis heureux de voir mes vœux comblés. N'oubliez pas de saluer de ma part tous mes cousins Bernadotte dans votre pays.

On ne dit pas si le roi Oscar a transmis ponctuellement ces salutations.

Chemins de fer de la Suisse-Occidentale

Longueur exploitée: 482 kilomètres

Mois de mai 1881.

100,500 Voyageurs	Fr.	144,000 —
667 tonnes bagages,	»	14,000 —
21,400 Marchandises .	»	169,000 —
	Fr.	327,000 —
Dizaine correspondante de 1880		304,000 —
Différence,	Fr.	23,000 —
Recettes à partir du 1er janvier 1881	Fr.	3,837,000 —
Recettes à partir du 1er janvier 1880	»	3,653,000 —
Différence,	Fr.	184,000 —

M. Soussens, Rédacteur.

Patronnage des apprentis

Deux ouvrières et deux apprenties trouveraient immédiatement de l'ouvrage chez une tailleuse de Fribourg.

S'adresser au Bureau du Journal. (235)

M. BUGNON Chirurgien-Dentiste à Fribourg, sera à Romont, *Hôtel du Cerf*, mercredi 1er juin, à Rulle, *Hôtel du Cheval Blanc*, jeudi 2 juin, ainsi que tous les 1ers jeudis du mois. (233)

ON demande une fille de magasin, de toute moralité, connaissant l'allemand et le français. S'adresser au bureau du journal. (232)

Perches pour drapeaux, etc.

A l'occasion du Tir fédéral on trouvera à *Montséjour*, près la gare, quelques centaines de perches de toutes dimensions, pour drapeaux, oriflammes et tout autre emploi, à prix modéré.

Au même local, deux appartements à louer de 4 à 5 pièces, confortables, eau à l'intérieur, jardin, bosquet, etc.

(212) (H 263 F)

Haasenstein & Vogler

La première et la plus ancienne

Agence de Publicité

Bâle — Berne — Genève — Zurich

Fribourg, Lausanne Neuchâtel, etc.

Expédition d'annonces à tous les journaux du pays et de l'étranger, aux prix les plus modérés.

Succursales dans toutes les plus grandes villes.

Fribourg, Rue de Romont, 38.

En vente à l'*Imprimerie catholique:*

Le Père Jeantier, ou l'apôtre des petits enfants, par le R. P. Xavier-Auguste Sejourné, de la Compagnie de Jésus.

Souvenirs de St-Acheul, de Fribourg, du Passage, de Turin, de Bruxelles et de Vannes. Prix 2 fr.

Une fête de collège à Evian, les 19-21 juin 1879. Prix: 40 cent.

LA CHAIRE CONTEMPORAINE

NOUVEAU RECUEIL DE CONFÉRENCES, INSTRUCTIONS ET SERMONS INÉDITS

SUR TOUTE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

DISPOSÉS DANS UN ORDRE LOGIQUE ET FORMANT

L'APOLOGIE ORATOIRE DU CHRISTIANISME

à notre époque

D'après N. S. P. le Pape, NN. SS. les évêques, les missionnaires, les religieux de différents Ordres, les prédicateurs de stations, les curés, chapelains et aumôniers

Par M. LELANDAIS

AUTEUR DU CHOIX DE LA PRÉDICATION CONTEMPORAINE

5 beaux volumes in-8. Prix: **24** francs.

Ouvrage approuvé par plusieurs évêques

La Chaire contemporaine est la suite attendue, le complément nécessaire du CHOIX DE LA PRÉDICATION **dont cinq éditions ont été rapidement écoulées.**

Nous laisserons des voix plus autorisées que la nôtre faire connaître le but, le mérite et l'importance du nouvel ouvrage de M. l'abbé Lelandais. Disons seulement que la *Chaire contemporaine* se distingue essentiellement de tous les recueils de sermons par sa méthode et la régularité de ses divisions en *parties, sections* et *chapitres* avec sommaire en tête de chaque instruction, — *par le choix des sujets tous actuels pour le fond ou pour la forme*, et de plus *inédits*, sauf les instructions épiscopales, — le mérite et l'autorité des auteurs tous contemporains, — enfin par la richesse des matières sur les sujets les plus importants, et toutefois par la substantielle brièveté de l'ensemble.

Toutes les grandes vérités du dogme trop souvent négligées dans les recueils de ce genre et si violemment attaquées de nos jours, sont puissamment défendues dans les deux premiers volumes de la *Chaire;* les sujets les plus actuels de la morale et du culte sont traités dans les deux volumes suivants; les fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints composent le cinquième et dernier volume.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX AUTEURS
de la *Chaire contemporaine*

S. S. PIE IX

CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

Bardou, — Bécel, — Bélaval, — Bernadou, — Berteaud, — Besson, — Billiet, — Bonald, — de Bonnechose, — Borderies, — de la Bouillerie, — Bravard, — de Cabrières, — Chalandon, — Chaulet d'Outremont, — Daniel, — Darboy, — David, — Delalle, — Desprez, — Donnet, — Dreux-Brézé, — Dubreuil, — Dupanloup, — Duquesnay, — Freppel, — Germain, — Giraud, — Guibert, — Hacquart, — Hugonin, — Jolly, — Lacroix, — Landriot, — Lequette, — Marguerye, — Mathieu, — Mazenod, — Meignan, — Meirieu, — Mermillod, — Nogret, — Olivier, — Parisis, — Pavy, — Pie, — Perraud, — Place, — Plantier, — Ramadié, — Ravinet, — Rossat, — Rousselet, — Salinis, — De la Tour d'Auvergne, — Turinaz, — Villecourt, etc.

En vente à l'*Imprimerie catholique* à Fribourg

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE L'EGLISE

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A NOS JOURS

Par M. l'abbé DRIOUX

Vicaire général de Langres, Docteur en théologie, ancien professeur d'histoire au séminaire de Langres, membre de la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.

4 vol. in-8 carré. — Prix: **16 fr.**

Ouvrage approuvé par NN. SS. les évêques de Langres et d'Arras, recommandé par Mgr l'évêque d'Orléans et adopté dans beaucoup de séminaires.

PÈRES DE L'EGLISE

Œuvres complètes de Saint Jean Chrysostome, traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. Jeannin licencié ès-lettres, préfet des études au collège de Saint-Dizier, précédées de la vie du saint, par M. Martin (d'Agde), avec un beau portrait. 11 vol. grand in-8° jésus, à deux colonnes. Prix: 50 fr.

Œuvres complètes de Saint Augustin, traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. l'abbé Rault, curé-doyen de Vaucouleurs, précédées de la vie du saint, par M. Poujoulat, avec un beau portrait. 17 vol. grand in-8° jésus, à deux colonnes. Prix: 85 fr.

ORATEURS SACRES

Œuvres complètes de Massillon, par l'abbé Blampignon, docteur en théologie et docteur ès-lettres, avec un beau portrait. 3 vol. grand in-8° jésus, sur papier vergé à deux colonnes. Prix: 15 fr.

Œuvres complètes de Bourdaloue, avec un beau portrait. 4 vol. grand in-8° jésus, de 600 à 700 pages à deux colonnes. Prix: 16 fr.

Œuvres complètes de Bossuet, avec un beau portrait de l'auteur, et sa vie par le cardinal de Bausset. 12 vol. grand in-8° jésus, à deux colonnes, papier vergé. Prix: 60 fr.

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

Divi Thomæ Aquinatis, doctoris angelici, **Sermones et Opuscula** concionatoria, parochis universis et sacris prædicatoribus, dicata et edita A.-J.-B. Raulx, canonico Ecclesiæ cathedralis Sancti-Deodati, necnon Vallis-Colorum Parocho et decano. — 4 vol. — Prix: 12 fr. — Cet ouvrage vient d'être présenté à Léon XIII par Mgr Hacquart, archevêque de Verdun. Sa Sainteté a été très satisfaite en apprenant que l'Imprimerie de Saint-Paul, à Bar-le-Duc, a publié en quatre volumes, à titre de *Manuel pour le clergé*, les sermons et les méditations de saint Thomas d'Aquin, extraits avec le plus grand soin de toute la collection des ouvrages et des manuscrits du saint Docteur.

Le Palmier séraphique ou vies des saints et des hommes et femmes illustres de tous les ordres de saint François, par M. Malvoisin, licencié ès-lettres, et Mgr Paul Guérin, continuateur de la *Vie des saints* du P. Giry. — 12 vol. in-8°. — Prix: 20 fr. Cet ouvrage est chaleureusement recommandé par le ministre général des Mineurs, par celui des Frères Capucins, à tous les religieux et à toutes les religieuses de ces deux Ordres et aux membres du Tiers-Ordre. Les vies qui composent ce recueil, non résumées avec sécheresse et aridité, mais savamment et onctueusement développées, seront lues par les fidèles avec autant de charme que de profit.

BOURSE DE GENEVE DU 24 MAI

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	87 1/4	—	87 1/8	87 1/2
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	100 3/8	—
4 0/0 » 1880	102	—	102	102 1/8
5 0/0 Italien	91 60	91 50	91 60	91 60
5 0/0 Valais	—	—	—	—
OBLIGATIONS				
Ouest-Suisse	—	—	470	—
Suisse-Occidentale 1873-76	—	—	—	—
» 1878-79	459	—	458	460
3 0/0 Jougne à Eclépens	—	—	360	—
Franco-Suisse	—	—	372	—
4 0/0 Central-Suisse	475	—	473	475
4 1/2 0/0 Central Nort-Est	—	—	1016	1018
5 0/0 Jura-Berne	—	—	1008	1010
Lombardes anciennes	285	—	285	285 1/4
» nouvelles	—	—	—	228
Autrichiennes nouvelles	—	727	726	772
Méridionales	275	—	274 1/4	274 1/2
Bons méridionaux	538	—	536	540
Nord-Espagne	—	—	—	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—

ACTIONS	COMTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
Suisse-Occidentale	—	190	188	189
» privilégiées	527	527	527	528
Central-Suisse	482	482	487	482
Nord-Est Suisse	—	348	341	348
» privilégiées	—	541	533	537
Union Suisse	—	226	225	226
Saint-Gothard	—	—	372	375
Union privilégiées	—	403	400	403
Comptoir d'escompte	—	—	500	575
Banque du commerce	—	—	—	—
» de Genève	—	—	—	585
» Fédérale	—	—	427	430
Société suisse des chemins de fer	—	738	742	745
Banque des chemins de fer	—	7025	7020	7030
» de Paris et Pays-Bas	—	1275	1275	1277
Crédit Lionnais	—	896	896	897
Association financière genevoise	—	970	975	950
Omnium genevois	—	—	1300	—
Basler Bankwerein	918	—	915	925
Industrie genevoise du gaz	—	—	—	817
» belge du gaz	—	—	—	630
Gaz de Genève	—	—	—	580
» Marseille	750	—	747	—
Appareillage, Gaz et Eeau	90	90 91	90	92
Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

23 mai	AU COMPTANT	24 mai
102 15/16	Consolidés	102 93
85 90	3 0/0 Français	86 15
119 25	5 0/0 id.	119 45
— —	Or, à New-York	— —
127 50	Argent à Londres	132 50
	A TERME	
86 15	3 0/0 Français	86 17
119 52	5 0/0 id.	119 65
91 65	5 0/0 Italien	91 85
102 94	3 0/0 Anglais	102 94
16 47	5 0/0 Turc	17 17
— —	5 0/0 Russe 1877	— —
— —	4 0/0 Autrichien	— —
1277 50	Banque de Paris	1285 —
897 50	Crédit Lyonnais	891 25
741 25	Mobilier français	— —
1695 —	Crédit foncier	1698 75
801 25	Mobilier Espagnol	802 50
756 75	Autrichiens	760 —
1570 —	Gaz Parisien	1567 50
1845 —	Suez	1845 —